0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2023
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 02/12/2022 14:41:46

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2023

Budget primitif : [ ]
Budget annexe : [X] Intitulé : GRETA LILLE METROPOLE
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 02/12/2022 14:41:49

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pour le budget 2023 du LYCEE GASTON BERGER DE LILLE.
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 02/12/2022 14:41:59

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pour le GRETA Lille Métropole et concernant le budget 2023 : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2022

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 02/12/2022 14:42:02

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 3
Budget d'origine :
Budget primitif : [ ]
Budget annexe : [X] Intitulé : GRETA LILLE METROPOLE
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la DBM n°3 du GRETA Lille Métropole
Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA Lille Métropole qui s'est tenue le 29 novembre 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 02/12/2022 14:42:05

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA du 29 novembre 2022.
Le Conseil d'Administration approuve la lettre type d'engagement du personnel travaillant ponctuellement aux activités de formation en apprentissage du GRETA LILLE METROPOLE et autorise le chef d'établissement, ordonnateur du Greta, à les signer dans la limite du plafond d'emploi déterminé par le tableau des emploi.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:44:38

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA LILLE METROPOLE : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2022.
Liste des contrats reconduits pour le GRETA LILLE METROPOLE en 2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:44:42

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BOCHUM , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FINANCEMENT DU VOYAGE A BOCHUM (Mme LOYEZ).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:44:44

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : décision adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA qui s'est tenue le 29 novembre 2022.
L'ordonnateur, pouvoir adjudicateur du GRETA est autorisé à signer le marché de travaux pour l'aménagement des locaux du centre permanent de l'alternance (site siège du GRETA rue Regnault), selon le choix qui sera réalisé par la commission d'appel d'offres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:44:47

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Guise , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Budget rectificatif pour la sortie à Guise d'octobre 2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:44:51

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Wizernes-Clairmarais , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Budget rectificatif pour la sortie à Wizernes-Clairmarais d'avril 2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:44:54

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Malaga , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du budget définitif du voyage Eductour de la section 2TOU1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:44:57

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA du 29 novembre 2022.
Le CA approuve la lettre type d'engagement du personnel travaillant ponctuellement aux activités de formation continue du GRETA LILLE METROPOLE et autorise le chef d'établissement, ordonnateur du Greta, à les signer dans la limite du plafond d'emploi déterminé par le tableau des emplois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:00

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Commission Appel d'Offres

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- La décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

la composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés du GRETA Lille Métropole :
- Avec voix délibérative : Ordonnateur du GRETA Lille Métropole, Directeur Opérationnel, Directeur administratif et financier
- Avec voix consultative pour les marchés de travaux : Représentant de la maîtrise d'Oeuvre, représentant des services patrimoniaux du Conseil Régional

La CAO sera intégrée à celle du lycée Gaston Berger établissement support du GRETA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:03

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don d'un montant définitif de 255 € pour la sortie à Guise par l'association GBIT .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:06

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Acceptation d'un don d'un montant définitif de 106 € pour la sortie à Wizernes et Clairmarais par l'association GBIT .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:09

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don d'un montant prévisionnel de 1 638 € pour le voyage à Anvers de 2023 par l'association GBIT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

DémAct
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:12

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don d'un montant définitif de 7 091 € pour le voyage Eductour à Malaga par l'association GBIT .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:14

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59016 LILLE CEDEX
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2022
Réuni le : 06/10/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

pour le lycée Gaston Berger, contrat de maintenance préventive et curative de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:31

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59016 LILLE CEDEX
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ANVERS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FINANCEMENT DU VOYAGE A ANVERS (Mme MONS)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:35

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59016 LILLE CEDEX
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROGRAMME PREVISIONNEL DES SORTIES ET DES VOYAGES

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration APPROUVE
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

la liste des programmes prévisionnelles de voyages et des sorties pour l'année 2022/2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:37

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de mise à disposition des locaux concours ECRICOME PREPA 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:40

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de maintenance pour l'adoucisseur de l'Internat avec la société HYDRA LS

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:43

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de vérification des poteaux d'incendie et clapet par la société SUEZ.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:46

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Liste des contrats reconduits pour l'année 2023 du lycée Gaston Berger de Lille.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:50

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 5

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.
Autorisation pour signer les conventions pour la mise en oeuvre des actions prévues au budget ou non prévues mais inscrites dans les orientations du plan pluriannuel de développement, établies selon les conventions types jointe en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:53

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dans le cadre de la démarche de développement durable, le lycée a procédé à l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques.
Cette prestation sera facturée au prix réel payé par le lycée.
Le prix sera calculé chaque mois au vu de la dernière facture reçue.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:56

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 14

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille Métropole : Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du GRETA du 29 novembre 2022.
Le Conseil d'Administration approuve les contrats à durée déterminée types établis pour les personnels contractuels du GRETA LILLE METROPOLE et autorise le chef d'établissement, ordonnateur du Greta, à signer dans la limite du plafond d'emploi déterminée par le tableau des emplois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:45:59

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MATRICE FINANCIERE 2023 du GRETA LILLE METROPOLE

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- La décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la matrice financière du GRETA LILLE METROPOLE pour l'année 2023.
Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

DémAct
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:46:02

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TABLEAU DES AUTORISATIONS D'EMPLOI

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- La décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le tableau des emplois du GRETA Lille Métropole

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.
Adoption du tableau des autorisations d'emploi du GRETA LILLE METROPÖLE pour l'année 2023.
Le conseil d'administration autorise l'ordonnateur du GRETA à procéder au recrutement ou au remplacement des personnes contractuels ou vacataires dans la limite du nombre d'Equivalent Temps Plein mentionné.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:46:05

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADMISSION EN NON VALEUR

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

à admettre en non-valeur la créance d'internat irrécouvrable du lycée Gaston Berger d'un montant de 519.03 € (RAZAFIMANDIMBY Marie-Euphrasie).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:46:09

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : IFFCA

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- La décision adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration le conseil d'administration adopte
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la liste prévisionnel ci-jointe des fonctions ayant droit aux indemnités IFFCA prévues à l'article 42 du décret 2018-1174 pour l'exercice 2023 ainsi que le montant prévisionnel de 263 512 €
Décision adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du GRETA LILLE METROPOLE du 29 novembre 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:46:12

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0590258K
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON BERGER
AVENUE GASTON BERGER
59000 LILLE
Tel : 0320493159

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2022
Réuni le : 29/11/2022
Sous la présidence de : Thierry Desplancke
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour le GRETA Lille M2TROPOLE : Décision approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du 29 novembre 2022.
Le Conseil d'administration approuve la convention type de prestations de service d'enseignement du GRETA LILLE METROPOLE et autorise le chef d'établissement, ordonnateur du Greta, à les signer dans la limite du plafond d'emploi déterminé par le tableau des emplois et des crédits ouverts au budget 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Desplancke
Prénom : Thierry
Signé le: 06/12/2022 17:46:15

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.